

«Mes P@rcelles : l'outil indispensable pour réaliser sa déclaration PAC en toute simplicité»

Localiser ses îlots PAC, créer son assolement, mesurer ses éléments topographiques, estimer les pourcentages de cultures, tout cela est possible en quelques clics avec «Mes P@rcelles». Ce logiciel est très simple à utiliser et permet de réaliser sa déclaration PAC en toute sécurité. Trois formules sont proposées pour répondre à toutes les demandes.

Formule 1

«Autonomie et Hotline»



Coût compris dans votre abonnement

Les + de la formule :

- ✓ Simple et rapide
- ✓ Données conservées pour la campagne suivante
- ✓ Accès confidentiel et sécurisé

Je réalise ma déclaration PAC, chez moi, depuis mon compte «Mes P@rcelles». J'exporte les îlots et parcelles vers TéléPAC. Je signe électroniquement ma déclaration.
En cas de besoin, je dispose d'un manuel de déclaration et je peux téléphoner à la Hotline où un conseiller me répondra.

Pour tout renseignement :
Chambre d'Agriculture du Gers
Services Techniques – Tél. 05.62.61.77.45
ou ca32@gers.chambagri.fr

Formule 2

«Accompagnement collectif»

27 € TTC



Je me rends à une journée d'accompagnement à la Chambre d'agriculture avec 8 autres agriculteurs, **du 2 au 11 mai**.

Les + de la formule :

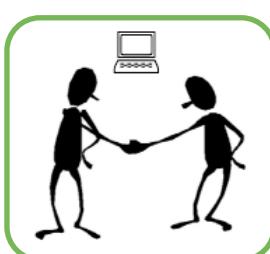
- ✓ Travail en ligne sur poste informatique individuel
- ✓ Meilleure connaissance des nouvelles réglementations
- ✓ Pour la prochaine campagne, vous serez autonomes pour télé-déclarer avec «Mes P@rcelles»

Un conseiller spécialisé nous informe des évolutions PAC 2012 et des points de vigilance à avoir sur sa déclaration.
Avec l'accompagnement du conseiller, je transfère et finalise ma déclaration PAC sur TéléPAC jusqu'à la signature électronique.

Formule 3

«Accompagnement individuel»

50% de réduction cf. page 7



Les + de la formule :

- ✓ Conseils personnalisés sur dossier par un conseiller spécialisé
- ✓ Vérification de votre dossier PAC par un organisme spécialisé
- ✓ Accompagnement pédagogique pour apprendre quelles manipulations effectuer en vue d'être autonome les années suivantes

Je prends rendez-vous avec un conseiller spécialisé de la Chambre d'Agriculture pour un conseil individualisé concernant ma déclaration.
Le conseiller transfère et finalise ma déclaration PAC sur TéléPAC jusqu'à la signature électronique du dossier.